



DELESTAGES ET COUPURES ELECTRIQUES PENDANT LES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER

Madame, Monsieur,

L'état et les gestionnaires de réseau électrique, nous ont informés de la situation préoccupante de la fourniture d'énergie électrique en France sur les mois de janvier et février et de possibles coupures électriques (délestages) sur les réseaux de nos départements.

En anticipation à J-3 de ces éventuelles coupures, nous serons prévenus par une pré-alerte.

La décision de coupure (délestage) sera prise à J-1, c'est-à-dire la veille. L'information sera disponible pour tous à partir de 17h00. La coupure concernant notre secteur sera confirmée. Les coupures sont prévues dans les plages horaires de 8h00 à 13h00 et de 18h00 à 20h00 pour 2h00 maximum par plage horaire, uniquement du lundi au vendredi, JAMAIS le samedi, ni le dimanche.

L'outil central de communication sera le site monecowatt.fr et le site coupures-temporaires.enedis.fr, pour les abonnés situés sur Montpascal, Le Chatel et Hermillon. Pour ceux, domiciliés sur Pontamafrey, il faut s'inscrire sur info@arc-energiesmaurienne.fr.

Toutes les informations transiteront via internet. Pour les personnes de notre commune qui ne maîtrisent pas totalement internet ou qui ne sont pas équipés, la mairie relaiera les prévisions de coupures. Nous demandons à ceux qui souhaitent avoir ce renseignement de s'inscrire auprès des mairies de LA TOUR-EN-MAURIENNE.

Cette demande s'adresse, surtout, aux personnes vulnérables et/ou fragiles. Nous renouvelons la proposition de les inscrire sur le registre des personnes fragiles. Si ces personnes sont équipées d'appareil médical électrique, il faut vérifier que l'autonomie est supérieure à 2h00. Sinon, il conviendra de contacter les services de secours, qui feront une évaluation de la nécessité d'une évacuation préventive vers un établissement de santé le plus proche.

Une des conséquences les plus significatives de ces interruptions d'alimentation électrique, est qu'elle entraînera des interruptions de communications électroniques (téléphones mobiles et fixe). Dans ces lieux faisant l'objet d'une coupure, les usagers ne pourront pas joindre les services de secours (numéros d'appels d'urgence 15, 17,18, ...).

Dans ces situations, l'usage du 112 sera primordial.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Yves DURBET



Maire